



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## obligation d'emploi

Question écrite n° 9143

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la mise en oeuvre des dispositions des articles L. 323-1 et suivant du code du travail relatifs à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Dans le souci de permettre davantage encore l'embauche de travailleurs handicapés, il la prie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière au sein des services de son secrétariat d'État et des services et administrations s'y rattachant.

### Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État à la solidarité a été appelée sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de son administration. Mme la secrétaire d'État est particulièrement attentive au respect de cette obligation. Aussi, afin de maintenir le taux d'emploi du ministère à son niveau élevé, 6,7 % au 1er janvier 2007, le plan triennal d'emploi des travailleurs handicapés (2007-2009) prévoit d'assurer, chaque année, le recrutement et l'intégration de personnes handicapées à hauteur d'au moins 6 % des flux de recrutement. Au cours de l'année 2007, le ministère a recruté 30 travailleurs handicapés, dont 5 en catégorie A, 15 en catégorie B, 10 en catégorie C. Le plan de recrutement 2008 a programmé le recrutement de 45 travailleurs handicapés. Cet objectif prévisionnel représente ainsi une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. La convention signée avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique permet en outre d'amplifier les efforts réalisés par le ministère en matière d'intégration des travailleurs handicapés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9143

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarité

**Ministère attributaire :** Solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6688

**Réponse publiée le :** 25 mars 2008, page 2734